



Association des Usagers du Port de Piriac sur Mer

Capitainerie

1, rue du Fort Baron

44420 Piriac sur Mer

E-mail : contact@auppm.fr

Site : <https://www.auppm.fr>

Piriac sur Mer, le 15 mai 2022

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 MAI 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire de notre association s'est tenue le 6 mai 2022 à 18h30, à l'Ecole de Voile de Piriac sur Mer.

Membres présents ou représentés :

- Béatrice AMBLARD
- Didier BAILLEUL
- Yves BEAUFRERE
- Jean-Pierre BONNAUD
- Pierre BOUSQUET
- Thierry BRANELLEC
- Gilles BUREL
- Joël CADOT
- Léon-Philippe CLERGEAU
- Brigitte COUTIN
- Patrick DAHLEM
- Jérôme DANGY
- Franck GUY
- Jean-Claude DELAUNAY
- Denis DESBOIS
- Laurent DOUCET
- Dominique EPIE
- Jacques FRENEAUX
- Edouard GOMEZ
- Andrée HERVEL CHAS
- Yves HERVY
- Claude HUCHET
- Bernard IZACARD
- Jean-Marc JULIEN
- Didier LERAY
- Pierre-Yves MAHE
- Jacques PITHOIS
- Michel REGEREAU
- Patrice RETAILLAUD
- Patrick ROMEFORT
- Sébastien RUEL
- Patrick TESSON

Invité :

- Emmanuel JAHAN, Directeur de Loire-Atlantique Nautisme, gestionnaire du port.

L'ordre du jour était le suivant :

- Mot d'accueil du Président
- Rapport moral,
- Rapport d'activité,
- Intervention d'Emmanuel JAHAN - Directeur de Loire-Atlantique Nautisme (Gestionnaire du port)
- Approbation des comptes,
- Fixation du montant de la cotisation annuelle 2023,
- Election des membres du Conseil d'Administration,
- Présentation du site Internet de l'Association, et de celui d>HelloAsso,
- Questions diverses ...

Mot d'accueil du Président, rapport moral et rapport d'activité :

Le Président Jérôme DANGY a ouvert l'assemblée, dans cette belle salle de l'Ecole de Voile, en accueillant les membres présents, ainsi qu'Emmanuel JAHAN Directeur de Loire-Atlantique Nautisme, société gestionnaire du port.

Il a rappelé que les deux dernières années ont été très perturbées par la pandémie, mais qu'en 2021, il y a quand même eu quatre manifestations :

- La remise d'un chèque de 300 € à la SNSM au début de l'année 2021, au titre de l'année 2020, suivie d'un apéritif.
- La remise d'un chèque de 300 € à la SNSM, et la remise d'un cadeau à Jean-Charles BEGOUIN pour son départ de Piriac, le 11 décembre 2021, suivies d'un apéritif.
- Une sortie en mer avec un pique-nique au fort d'Hoëdic le 25 septembre, et la nuit du 25 au 26 passée à l'île aux Moines.

Intervention d'Emmanuel JAHAN :

1. Présentation de Loire-Atlantique Nautisme :

Emmanuel JAHAN a présenté succinctement la société Loire-Atlantique Nautisme, dont il assure la direction.

La société gère les ports de Pornic, le port d'échouage de Pornichet, le port du Pouliguen, et le port de Piriac sur Mer. En 2023, elle devrait étendre son activité aux ports de La Turballe et du Croisic. C'est une société fiscalisée détenue à 50 % par la CCI de Nantes Saint-Nazaire, et à 50% par la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance. Sa mission n'est pas de faire des bénéfices pour les actionnaires, mais de gérer au mieux les ports, avec un minimum de résultat positif. Cela de manière à lui permettre d'assurer sa sécurité en cas de coup dur. Sur 5 millions de chiffres d'affaires, elle réalise un bénéfice modeste de 50 K€. Loire-Atlantique Nautisme est là pour assurer le développement des ports qu'elle a en gestion.

En France, en gros, les ports ont été payés par la puissance publique. En Angleterre, par exemple, les places de ports sont beaucoup plus onéreuses, car la puissance publique n'y a rien financé.

2. Présentation du nouveau Maître de Port :

Christophe GUENA, a remplacé Jean-Charles BEGOUIN, qui a en charge des ports de PORNIC depuis le début de l'année. Christophe GUENA n'a pas pu être présent à notre Assemblée, car il naviguait dans les Grenadines ! Emmanuel JAHAN nous a précisé que c'est un excellent marin. Il a travaillé dix ans à Pornichet en tant que directeur de l'APCC Voile Sportive, puis un peu plus de trois ans en tant que responsable du port de l'île d'Yeu et Quai Garnier aux Sables d'Olonne.

3. Première phase du dragage du port :

La première phase du dragage, des pontons C Est à F Ouest ainsi que le ponton J, s'est très bien déroulée, dans les temps et sans incident. 15 000 m³ de vase ont été retirés et rejetés en mer. Un sur-dragage a été effectué au niveau du ponton C, de manière à être en mesure d'accueillir les bateaux de la course du Figaro l'année

prochaine.

Le port de Piriac s'envase peu, comparé par exemple au port de Pornic, où 30 000 m³ de vase sont retirés tous les ans. Le dernier dragage à Piriac date de 2007 ou 2008.

La prochaine opération de dragage l'hiver prochain sera de faible volume (environ 500 m³), mais les sédiments contaminés en particulier par du cuivre au niveau de la grue, devront être traités à terre. Ce travail qui sera réalisé fin décembre ou début janvier, devrait durer environ un mois.

En février et mars 2024, le reste du port sera dragué. Le prochain dragage sera plus rapproché.

4. Passeports Escales et Loire-Atlantique Nautisme :

Une harmonisation a été effectuée avec les différents ports. La règle est maintenant la suivante :

Le package de base du Passeport Escales comprend maintenant :

- 10 nuitées utilisables toute l'année, (y compris en juillet et en août).

Des nuitées complémentaires sont offertes, dans les conditions suivantes :

- une nuitée bonus toutes les 7 nuits d'absences, consécutives ou non, déclarées entre le 1^{er} mai et le 30 septembre.

Ces nuitées offertes ne sont pas cumulables d'une année sur l'autre.

Le Passeport Loire-Atlantique Nautisme, complète le passeport Escales :

- Il permet 5 nuitées gratuites dans les ports de Loire-Atlantique Nautisme (Pornic Noëveillard et La Ria, port d'échouage de Pornichet et Le Pouliguen), en payant 10 € supplémentaires à la Capitainerie au moment où vous souhaitez utiliser la première de ces 5 nuitées gratuites. C'est la même carte qui est utilisée pour les deux passeports.

Globalement, les utilisateurs seront majoritairement gagnants, à l'exception de ceux qui sortaient vraiment beaucoup ! Emmanuel JAHAN nous incite à nous rendre à Pornic, dont le port un peu ancien est toutefois magnifique.

5. CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents de la Plaisance) :

Emmanuel JAHAN précise qu'il s'en passerait bien, car il y a déjà l'AUPPM qui représente les usagers du port au Conseil Portuaire, mais que c'est une obligation légale. C'est le déléguant, le Syndicat Mixte, qui organise l'élection des représentants du CLUPP au Conseil Portuaire. Il ne dispose pas encore des résultats des élections qui se terminent ce soir (*)

() depuis la date de l'AG, les résultats du vote sont maintenant connus. De l'AUPPM sont élus Jérôme DANGY comme membre titulaire, et Thierry BRANELLEC comme membre suppléant.*

Plusieurs membres de l'AUPPM signalent qu'ils n'auraient pas reçu les e-mails d'information envoyés aux usagers du port au sujet du CLUPP. Emmanuel JAHAN répond qu'en moyenne environ 70% des e-mails envoyés sont lus.

Pour Jérôme DANGY, il aurait été plus simple de réunir les usagers inscrits comme membres du CLUPP, pour organiser l'élection des représentants.

6. Formation Duo :

Pour Emmanuel JAHAN, les nouveaux navigants sont peu stressés pour naviguer en mer, mais souvent paniqués pour manœuvrer au port ! Une formation ½ journée est donc organisée pour les nouveaux plaisanciers, avec 1 heure sur leur bateau.

7. Relance des informations navicoach :

Des séances d'information navicoach vont être à nouveau programmées. Le port est notamment sollicité par EDF pour une information des plaisanciers au sujet du parc éolien.

8. Questions posées à Emmanuel JAHAN

- Demande de poubelle au ponton J :
Réponse : Cap Atlantique ne fait plus passer le camion de ramassage à ce niveau.
- Demande de digicode éclairé au ponton J, ou d'un système à carte plus pratique :
Réponse : La demande est bien notée.
- Demande d'un système d'ouverture à carte, pour les sanitaires, la cale, le port ... :
Réponse : La demande est bien notée. Toutefois, compte-tenu du projet de la commune de rendre piéton le bourg depuis le haut de la rue de Grain, le port travaille avec elle pour définir des solutions de mise en œuvre des accès. Il était envisagé d'avoir une carte unique qui donne accès à la rue de Grain et au port, mais cela semble compliqué. Une deuxième possibilité consiste à la mise en place d'un système qui reconnaîtra deux numéros de téléphone par plaisancier, pour l'accès à la rue de Grain. Mais c'est toujours en discussion sur les modalités et les dates de mise en œuvre. Le gestionnaire du port attend que tout soit bien défini avant d'investir dans un système global. L'objectif est de réaliser les travaux l'année prochaine.
- Demande de caméras de vidéosurveillance :
Réponse : Elles sont déjà en place ! Elles ont déjà servi aux forces de l'ordre pour retrouver des personnes qui avaient effectué des vols sur le bateau de la SNSM à La Turballe.
- Demande d'aide pour amarrage dans des conditions difficiles :
Réponse : L'équipe du port le fait déjà à la demande.

Rapport financier :

Notre trésorière, Béatrice AMBLARD, présente son rapport financier. Malgré un léger déficit d'exploitation en 2021 dû au non appel de la cotisation, les comptes de notre association ne posent aucun problème.

RECETTES

Cotisations	150,00 €
Subvention mairie	300,00 €
Intérêts financiers _	<u>3,60 €</u>
	453,60 €

DEPENSES

Assurance GROUPAMA	125,01 €
Frais de réception	178,73 €
Dons SNSM (2020-2021)	600,00 €
Cadeau départ maître de port	<u>93,70 €</u>
	997,44 €

SOLDE -543,84 €

TRESORERIE AU 31/12/2021

Compte courant CIC	2 005,53 €
Livret CIC	3 604,43 €
Caisse	<u>136,71 €</u>
	5 746,67 €

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Cotisation 2023. Il est proposé de maintenir le montant de la cotisation 2023 au niveau de celle de 2022, soit 15 €.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Elections au Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration est renouvelable par tiers chaque année.

Les membres sortants sont :

- Dominique EPIE
- Claude HUCHET
- Pierre-Yves MAHE

Se présentent :

- Thierry BRANELLEC
- Patrick DAHLEM
- Dominique EPIE

Les trois candidats sont élus par l'Assemblée.

Après cette élection, le Conseil d'Administration se compose maintenant de Béatrice AMBLARD, Thierry BRANELLEC, Patrick DAHLEM, Jérôme DANGY, Dominique EPIE, et Jacques PITHOIS.

Présentation du nouveau site Internet (<https://www.auppm.fr>) :

Patrick DAHLEM présente succinctement le nouveau site Internet de l'Association.

A l'ouverture du site sont accessibles des actualités.

Concernant les partenaires, Patrick DAHLEM signale que maintenant 19 structures ont accepté d'accorder des réductions sur certains de leurs produits, aux membres de l'AUPPM sur présentation de leur carte de membre. Ces partenaires sont :

- ALRE PECHE ET CHASSE – (Matériel de pêche)
- ALTA Technology & Sail Design – (Voilerie)
- AMTM – Assureur de Marins
- ANCRE BLEUE EDITIONS - (Marquages adhésifs)
- ATLANTIC BATEAU – (Vente maintenance port à sec)
- BIGSHIP – (Shipchandlers)
- BISCAY – (Voilerie gréement sellerie)
- BRUNORT - (Savonnerie)
- COMPTOIR DE LA MER – La Turballe
- DEVILLE – (Produits plastiques hublots portes ...)
- EOLE Gréement – (Gréement matelotage cordage)
- ICADS – (Inox et Pom)
- MARCUS Industrie – (Peintures)
- MARINE KOSMETIK - (Entretien rénovation bateaux)
- PIRIAC DIFFUSION MARINE – (Entretien grutage port à sec)
- PIRIAC NAUTIC – (Vente maintenance réparation bateaux)
- RS METAL – (Métallerie serrurerie inox)

- Ti'CYCLES – (Location de vélos)
- USHIP – La Baule Nautic

Sur le site, vous trouverez une fiche par partenaire qui précise les coordonnées de ce partenaire, ainsi que les remises accordées.

Dans l'onglet « Naviguer » on trouve les Bourses aux Equipiers et aux Croisières. Leur fonctionnement a été expliqué, et le mot de passe pour y accéder a été transmis aux membres à jour de leur cotisation. A la demande d'un membre, une page réservée à la vente, prêt, échange ... de matériel entre membres, a été ajoutée dans l'onglet « Naviguer », après l'Assemblée.

Fonctionnement du site Helloasso :

Patrick DAHLEM présente le site d>HelloAsso, sur lequel l'association a ouvert un compte. Ce compte ne coûte rien à l'AUPPM. Le site est très simple d'utilisation. Par exemple, en cliquant sur le lien transmis dans l'appel de cotisation, il est possible d'effectuer son règlement par carte bancaire, et de recevoir directement par e-mail sa carte de membre.

Il a été rappelé que pour ceux qui ont réglé leur cotisation par chèque, et qui ne disposent pas encore de leur carte de membre, vous pouvez la demander par « Nous Contacter ». Pour ceux qui l'ont réglée sur le site d>HelloAsso, ils l'ont reçue directement par e-mail à imprimer.

Points divers :

Jérôme DANGY, signale :

- Qu'il est toujours possible, si des membres le souhaitent, de refaire une nouvelle commande de polos de l'AUPPM.
- Qu'en hiver, la commune fournit quelques guirlandes lumineuses. Que l'AUPPM envisage de commander un certain nombre de pavots qui pourraient être installés sur des bateaux l'été, au moment des fêtes. Leur prix serait de l'ordre de 200 € l'unité. La commune sera sollicitée pour une éventuelle participation.
- Que l'école de voile organise des modules de formation à la navigation sur habitable. Les sorties en mer se font sur POGO 30.

Jacques PITHOIS, donne l'information que chaque dimanche de 10h00 à 12h30, du 17 juillet au 14 août, il sera possible de visiter la vedette SNS 254 et ses équipements. Le dernier groupe de visiteurs sera pris en charge à 11h30 dans le local de la station, situé près de la capitainerie de La Turballe.

Le bateau viendra aussi à Piriac dans le courant du mois d'août.

Rappel : la SNSM a besoin de fonds pour renouveler sa flotte de bateaux. Dix bateaux seront commandés durant les dix prochaines années. Un bateau coûte de



l'ordre de 2 millions d'euros. Il est donc fait appel à votre générosité !

Fin de l'Assemblée Générale vers 20h00.

La soirée s'est terminée par un repas qui nous a permis de déguster une excellente choucroute de la mer, préparée par la charcuterie GAUTREAU à Saint-Molf.

Pour l'AUPPM

Le secrétaire
Patrick DAHLEM